

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2016

POL 8211-10
Questions politiques québécoises et canadiennes
Mercredi, 9h30 à 12h30
Local A-3440

Professeur : Alain-G. Gagnon
Local : A-3455
Téléphone : 514 987-3000, poste 4544
Disponibilités : jeudi, 13h00 - 15h00
www.creqc.uqam.ca

Descriptif du séminaire

Ce séminaire passe en revue les principales approches mobilisées en études politiques québécoises et canadiennes. Parmi les principaux thèmes étudiés, mentionnons le fédéralisme, le nationalisme et la gouverne dans les sociétés plurinationales. À ces thèmes se greffent des enjeux majeurs dont la construction nationale, les rapports centre-périphérie, l'évolution des politiques culturelles, linguistiques et sociales de même que le redéploiement des forces économiques et politiques dans la longue durée.

Évaluation

Travail de session (50 %). Le travail de session ne peut dépasser vingt-cinq pages dactylographiées à double interligne et doit être remis au plus tard le 2 décembre 2016. La date de tombée est ferme. Les sujets traités doivent avoir été approuvés par le professeur avant la 5^e semaine du séminaire. Dans le cadre de ces travaux, il est possible de poursuivre plus avant un questionnement soulevé dans le cadre du séminaire ou d'y aller d'un projet tout à fait original mais dont l'objet principal doit porter directement sur l'un des thèmes traités dans le séminaire.

Participation en classe (20 %). Les étudiants seront appelés à faire ressortir les points saillants des lectures et à soulever des questions de fond permettant d'enrichir les échanges. Les étudiants doivent soumettre deux questions pour les fins de la discussion (une page à simple interligne) et déposer ce texte au bureau de la Chaire (local A-3501, département de science politique) avant 14 heures le jour précédant le séminaire.

Court sommaire critique (10%) : rencontre du 5 octobre avec C. Parent et J. Caglio (2 pages)

Examen maison (20 %). Une feuille d'examen sera remise aux étudiante.e.s lors du dernier séminaire. Les étudiant.e.s auront 48 heures pour compléter l'examen.

Livres recommandés:

Le rapport Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements raisonnables, *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*

(<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>)

Alain-G. Gagnon, dir. *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, collection *Politeia*, 2014.

Pour les travaux de la Chaire de recherche en études québécoises et canadiennes, consulter le site : www.creqc.uqam.ca

Questions politiques québécoises et canadiennes

1. Présentation du cours et des objectifs à atteindre 07/09

2. Approches conceptuelles : la démarche comparative 14/09

- 1) Peter Graefe, « L'État canadien » dans A.-G. Gagnon, dir., *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, 2014, p. 37-66.
- 2) Francis Dupuis-Déri, « Histoire du mot 'démocratie' au Canada et au Québec. Analyse des stratégies rhétoriques » dans *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, no 2, 2009, p. 321-343.
- 3) Linda Cardinal et Martin Papillon, « Le Québec et l'analyse comparée des petites nations » dans A.-G. Gagnon, dir., *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, 2014, p. 67-86.
- 4) Michael Keating, « Rethinking Territorial Autonomy » dans A.-G. Gagnon et Michael Keating, dir., *Political Autonomy and Divided Societies*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, p. 13-31.

3. La politique identitaire 21/09

- 1) Dimitrios Karmis, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) » dans *Québec : État et Société*, 2^e tome, 2003, p. 85-116.
- 2) Nira Yuval-Davis, « Power, Intersectionality and the Politics of Belonging », Working Paper no 75, Aalborg, Institut for Kultur og Globale Studier, 2011, 16 pages.
- 3) Jean-Charles St-Louis, « L'identité québécoise dans les sciences sociales et dans les débats universitaires » dans A.-G. Gagnon, dir., *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, 2014, p. 109-138.
- 4) Daniel Weinstock, « Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratie » dans J. Maclure et A.-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 227-50.

4. Les frontières et les récits de la citoyenneté 28/09

- 1) Daniel Weinstock, « L'éducation à la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles », dans Alain Dieckhoff, dir., *La constellation des appartenances*, 2004, p. 153-177.

- 2) Jane Jenson, « Des frontières aux lisières de la citoyenneté ». Dans *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, sous la dir. de Jane Jenson, Bérengère Marques Pereira, et Éric Remacle, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 23-30.
- 3) Danielle Juteau, « Les ambiguïtés de la citoyenneté au Québec » Conférence Desjardins, Université McGill, 23 novembre 2000.
- 4) Linda Cardinal et Marie-Joie Brady « Citoyenneté et fédéralisme au Canada : une relations difficile » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien* contemporain, 2006, p. 435-60.

5. Fédéralisme, sécession et théorie de l'État 05/10 (visite des professeurs Christophe Parent et Jorge Cagiao) 05/10

- 1) Peut-il exister un droit de sécession dans la théorie de l'État ? (C. Parent)
- 2) Fédéralisme et sécession sont-ils vraiment incompatibles ? (J. Cagiao)
- 3) Le droit de décider : nouveau paradigme (Lecture complémentaire Jaume Lopez)
consulter : *From the Right to Self-Determination to the Right to Decide*, UNESCOCAT, 2011.

6. Diversité et constitutionnalisme 12/10

- 1) James Tully, « Liberté et dévoilement dans les sociétés plurinationales », *Globe*, vol. 2, no 2, 1999, p. 13-36.
- 2) Guy Laforest, « Se placer dans les souliers des autres partenaires », dans *Sortir de l'impasse*, p. 55-84.
- 3) Alain Noël, « Ideology, Identity, Majoritarianism : On the Politics of Federalism » in Grace Skogstad et al. ed. *The Global Promise of Federalism*, 2013, p. 166-187.
- 4) Stephen Tierney, « Giving with one hand: Scottish Devolution Within a Unitary State » dans *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 438-460.

7. Gouvernance et démocratie 19/10

- 1) William Genieys et Patrick Hassenteufel, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par delà la sociologie des élites: dans *Gouvernement et action publique*, no 2, 2012, pp. 89-115.
- 2) Donald Savoie, *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, UTP, p. 19-45, 337-362, 365-369, 409-412.
- 3) Neil Bradford, « Innovation by Commission: Policy Paradigms and the Canadian Political System » dans Bickerton & Gagnon, dir., *Canadian Politics*, 3^e édition, 1999, p. 541-564.
- 4) Sean Mills, « Québécoises debouttes! », dans *Contester l'empire. Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal (1963-1972)*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 141-64.

SEMAINE DE RELÂCHE 26/10

8. Le fédéralisme 02/11

- 1) James Tully « Le fédéralisme à voies multiples et la Charte » dans Gagnon, dir. Québec : État et Société, tome 1, 1994, p. 125-149.
- 2) Guy Laforest, « Fondements, complexité et ampleur du déficit fédératif au Canada » dans *Exilé dans son pays*, 2014, p. 127-166.

- 3) Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino. *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*, p. 77-119.
- 4) Martin Papillon, « Is the Secret to Have a Good Dentist? Canadian Contribution to the Study of Federalism in Divided Societies » *The Comparative Turn in Canadian Political Science*, 2008, p. 123-139.

9. La Charte canadienne des droits et libertés 09/11

- 1) Donald Smiley, « A Dangerous Deed: The Constitution Act, 1982 », dans *And No One Cheered*, p. 75-95.
- 2) Samuel LaSelva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism*, chap. 5: « Nation-Saving or Nation-Destroying: The Impact of the Charter of Rights », 1996, p. 81-98.
- 3) José Woehrling, « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2006, p. 251-285.
- 4) Raymond Bazowski, « Judicial Politics in the Age of the Charter » dans Bickerton & Gagnon, *Canadian Politics*, 6^e édition, 2014, p. 199-226.

10. Multiculturalisme et interculturalisme 16/11

- 1) Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, 2001, p. 23-55.
- 2) Gérard Bouchard « Qu'est-ce que l'interculturalisme? », *Revue de droit de McGill*, vol. 56, no 2, 2011, p. 395-468. <http://www.erudit.org/revue/mlj/2011/v56/n2/1002371ar.pdf>
- 3) Daniel Salée, « Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme » dans *Politique et Sociétés*, vol. 29, no 1, 2010, p. 145-80.
- 4) Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme comme religion politique » dans *Le Débat*, no. 186, sept-oct. 2015, pp. 122-136.

11. Les rapports entre l'État et les peuples autochtones au Canada 23/11

- 1) Jean Leclair « Les droits ancestraux en droit constitutionnel canadien : quand l'identitaire chasse le politique » dans Alain Beaulieu et al. *Les Autochtones au Québec : Des premiers contacts au Plan nord*, 2013, p. 299-321.
- 2) Daniel Salée, « L'évolution des rapports politiques entre la société québécoise et les peuples autochtones depuis la crise d'Oka » dans Alain Beaulieu et al. *Les Autochtones au Québec : Des premiers contacts au Plan nord*, 2013, p. 323-342.
- 3) Taiaiake Alfred *Wasase : Indigenous Pathways of Action and Freedom*, chapitre 1 « First Words », 2005, pp. 19-38.
- 4) Martin Papillon et Audrey Lord, « Les traités modernes : vers une nouvelle relation ? » dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais, Martin Papillon, dir., *Les Autochtones au Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, PUM, 2013, pp. 343-362.

12. Tendances et enjeux 30/12

- 1) Michael Keating, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain », *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 67-103.
- 2) Charles Blattberg, *Et si nous dansions ? Pour une politique du bien commun au Canada*, chapitre 3, « Trois façons de faire, trois Canadas », 2004, p. 19-56.

- 3) Sujit Choudhry, « Does the World Need more Canada?: The Politics of the Canadian Model in Constitutional Politics and Political Theory” in *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 141-172.
- 4) Thomas Hueglin, « Treaty Federalism as a Model of Policy Making: Canada and the European Union’ in *Canadian Public Administration*, vol. 56, no 2, 2913, p. 185-202.

13. Présentations des travaux 07/12

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l’article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l’évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s’applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d’études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d’un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l’étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l’acceptation ou au refus d’une demande d’ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d’exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d’une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d’information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d’intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.